

Séance du 29 novembre 2023

Délibération n° 2023/84

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Falleron et la Communauté de communes Vie et Boulogne - EcoQuartier et friche cœur de bourg

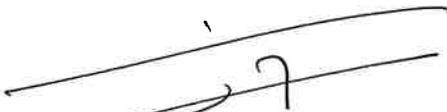
Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser des projets de logements, approuvée par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2018,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Falleron, la Communauté de communes Vie et Boulogne et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant la réalisation des projets de logements, EcoQuartier et friche cœur de bourg,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

<p>Le Président du Conseil d'administration</p>  <p>Valentin JOSSE</p>	<p>Reçu en Préfecture</p> <p>Le</p> <p>Préfecture de la Vendée DCPAT</p> <p>04 DEC. 2023</p> <p>COURRIER ARRIVÉ LE</p>
---	--